



Conseil juridique - ouverture d'un site au public

Par **étudiant_INHP_CNBF**, le **15/04/2009** à **11:49**

Bonjour,

Nous sommes un groupe d'étudiants en paysage et horticulture à l'INHP (Angers). Dans le cadre de nos études, nous devons **étudier la faisabilité de l'ouverture au public d'un site public d'Etat : le Conservatoire National de la Biodiversité Forestière (CNBF) situé à Guemené-penfao (44).**

Nous souhaitons faire une étude juridique regroupant, dans les grandes lignes, les contraintes, réglementations que devra respecter la direction du site. Nous pensions aborder les points suivants : les responsabilités (qui ? quoi ? conséquences, ...), la sécurité (normes, règles, organismes de contrôles, ...), ...

A quelle catégorie du droit correspond cette démarche d'ouverture au public ?

Quels textes sont des références ?

Merci pour votre aide

Cordialement